

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°133/2026

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 27	VOTANTS : 35	18 SEPTEMBRE 2026	25 SEPTEMBRE 2026
OBJET : Désignation des membres du Conseil d’exploitation de la régie intercommunale de l’assainissement - Modification				
RESUME : Par délibération n°72/2026 en date du 21 mai 2026 le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a procédé à la désignation des membres du Conseil d’exploitation de la régie intercommunale de l’assainissement. Il convient de compléter la composition du collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au sein de la régie intercommunale de l’assainissement par la désignation de 2 représentants supplémentaires, afin de porter à 13 le nombre de représentants, conformément aux dispositions statutaires de ladite régie.				

L’an deux mille vingt-six,
le vingt-quatre septembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence de M. THOMAS Romain.

PRESENTS : MMES ET MM. BALESI Estella ; BLANC Patrice ; BOURILLON-PECOUT Julia ; BROTOT Anne ; CANOVAS Laurence ; CARRE Jean-Christophe ; COLOMBET Gabriel ; DOMENECH Stéphane ; ESCOFFIER Lionel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; JOSEPH Stéphanie ; JOYE Henri ; LAPEYRE Cyril ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PANCIERA Patricia ; PELISSIER Aline ; PONIATOWSKI Anne ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SASSETTI Romain ; SAUTECOEUR Laurent ; THOMAS Romain ; VIANES Pascal.

ABSENTS : MMES ET MM. GESLIN Laurent ; BABIN Lucie ; CHABANNIER Daniel ; REYNAUD Philippe ; CAMACHO Rozy.

PROCURATIONS :

- De MME. CASTELLS Céline à M. MANGION Jean ;
- De MME. DUMAS Aurélie à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. EYSSETTE Marion à M. SAUTECOEUR Laurent ;
- De M. FAVERJON Yves à MME. BODY-BOUQUET Florine ;
- De M. GUIBERT Léonard à M. LAPEYRE Cyril ;
- De MME. PASCAL Martine à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De MME. PAUNER Lilou à MME. CANOVAS Laurence ;
- De MME. SALVATORI Céline à M. THOMAS Romain.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIANES Pascal

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Romain THOMAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants relatifs aux régies des services publics locaux ;

Vu la délibération n°99/2014 en date du 18 décembre 2014 portant création de la régie intercommunale de l'assainissement ;

Vu la délibération n°72/2026 en date du 21 mai 2026 portant désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement

Vu les statuts de la régie intercommunale de l'assainissement ;

Considérant que les statuts de la régie intercommunale de l'assainissement prévoient, dans leur article 2, la constitution d'un Conseil d'exploitation, composé de 22 membres dont 13 représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et 9 représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement. En outre, en vertu de l'article 3 des statuts de la régie intercommunale de l'assainissement, ces 22 membres sont désignés par le conseil communautaire ;

Considérant que le Conseil d'exploitation est consulté pour toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie intercommunale de l'assainissement (personnel, taux des redevances d'assainissement, budgets et comptes, etc.) ;

Considérant que le conseil communautaire a désigné, par délibération n°72/2026 en date du 21 mai 2026, les membres suivants :

- Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Rozy CAMACHO ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Daniel CHABANNIER ; Lionel ESCOFFIER ; Laurent GESLIN ; Cyril LAPEYRE ; Benjamin MORICELLY ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN ; Romain SASSETTI.
- Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement : Denis ARNOUX ; Michel BELGUIRAL ; Patrice CLEMENT ; Patrick LAFFITE ; Jean-Yves LANOUE ; Gérard VIGNOUD ; Georges MAZUY ; Yves NEGRE ; Bernard RELAVE.

Considérant que la composition du collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au sein de la régie intercommunale de l'assainissement doit être complétée par la désignation de 2 représentants supplémentaires, afin de porter à 13 le nombre de représentants conformément aux dispositions statutaires de ladite régie ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale en vertu de l'article L.5211-1 du même code, les nominations et présentations donnent en principe lieu à un vote à bulletin secret ; que toutefois l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas procéder au scrutin secret et d'y substituer un vote public ;

Considérant qu'après avoir été régulièrement consultés par le Président et appelés au vote, les membres du conseil communautaire présents ont unanimement décidé de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder aux désignations selon un scrutin public ;

Considérant qu'en tout état de cause, une seule candidature a été présentée pour chacun des mandats de représentant à pourvoir, ou le cas échéant, une seule liste pour les désignations concernées ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président :

Délibère :

Article 1 : Désigne M. SAUTECOEUR Laurent et M. DOMENECH Stéphane, en tant que membres du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement pour le collège des représentants de la Communauté de communes.

Article 2 : Fixe la composition du Conseil d'exploitation comme suit :

- Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Rozy CAMACHO ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Daniel CHABANNIER ; Lionel ESCOFFIER ; Laurent GESLIN ; Cyril LAPEYRE ; Benjamin MORICELLY ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN ; Romain SASSETTI ; SAUTECOEUR Laurent ; DOMENECH Stéphane.
- Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement : Denis ARNOUX ; Michel BELGUIRAL ; Patrice CLEMENT ; Patrick LAFFITE ; Jean-Yves LANOUE ; Gérard VIGNOUD ; Georges MAZUY ; Yves NEGRE ; Bernard RELAVE.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 35 Voix** – Unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Romain THOMAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr